



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 11 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	19

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame CARPENTIER, Monsieur TREFOUX, Monsieur BLAIZOT, Madame LEBAILLY, Monsieur FORGAR, Monsieur HAMEL, Madame JOURDAN, Monsieur HAINCOURT, Madame LEGRANDOIS, Monsieur DECARSIN, Madame VANHEMS, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur OLLIVIER, Monsieur FLEURY, Madame CAVIER

Absents excusés : Madame LOUIS-PHILIPPE a donné pouvoir à Madame LEBAILLY, Madame VILLARD a donné pouvoir à Madame LEGRANDOIS

Secrétaire de Séance : Madame CARPENTIER

26-087 MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REFECTION DE LA RUE DE CAUVIGNY ET RUE DU PIGEONNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 26-059 du 18 juin 2026 autorisant le maire à lancer une consultation relative à la maîtrise d'œuvre pour la réfection de voirie rue de Cauvigny et rue du Pigeonnier.

Considérant que 4 offres ont été déposées sur la plateforme de l'UAMC,

Considérant qu'après analyse et avis de la commission travaux du 12 septembre 2026, l'offre la mieux disante, est celle de la société MOSAIC pour un montant de 14 520€TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation et au suivi du marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la voirie de la rue de Cauvigny et de la rue du Pigeonnier avec la société MOSAIC, pour un montant de 14 520€TTC.

VOTE : POUR : 19

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI